

Ce texte est le compte rendu de la réunion locale du lundi 16 novembre 2009 du [débat public sur le centre de traitement des déchets d'Ivry/Paris XIII](#). Vous êtes invités à le commenter. Pour cela, il suffit de sélectionner avec votre souris la zone de texte que vous souhaitez commenter, puis de cliquer sur "Ajouter" dans la colonne de gauche.

Enseignements

Réunion locale du lundi 16 novembre 2009 – 20h-23h

Cinéma Pathé – quai d'Ivry à Ivry-sur-Seine

Quelle insertion dans le quartier ?

La réunion a rassemblé une soixantaine de participants, élus, institutionnels, associatifs et grand public. Elle a suscité une quinzaine d'interventions de la salle.

Cette réunion a pour objectif d'exposer les propositions faites dans le cadre des trois études de faisabilité et évaluer l'impact qu'auraient les travaux sur la qualité de vie des riverains

Nous retenons quelques positions fortes exprimées lors de cette réunion :

Les ambitions du projet du Sycotom

Le Sycotom annonce trois principes structurants :

- créer une nouvelle liaison entre Paris et Ivry
- intégrer le garage à bennes
- maintenir la continuité du service public pendant les travaux, ce qui implique un phasage

Les trois bureaux d'études, s'ils proposent des liaisons fluides entre Paris et Ivry, répondent à cette commande différemment :

- le cabinet Berim imagine une usine plus compacte (la surface de l'usine passe de 6 à 4ha) mais enterrée ;
- le cabinet Bonnard et Gardel limite les nuisances visuelles et sonores en construisant en sous-sol et donne beaucoup de place aux espaces publics paysagers ;
- le cabinet Girus insiste sur l'aspect pédagogique de l'usine : non seulement on ne cache pas, mais on montre (le process, les produits du recyclage etc.).

Il est rappelé cependant qu'à ce stade, il s'agit d'études de faisabilité préalables et non de l'élaboration d'un projet définitif.

Principe de proximité, insertion et nuisances

Pierre GOSNAT, député-maire d'Ivry-sur-Seine, se dit favorable à une réflexion novatrice pour faire cohabiter les fonctions de la ville avec l'habitat ; il défend le principe de l'usine au centre de la ville et démontre qu'il n'y a pas d'intérêt financier à cette position.

L'équilibre est difficile à trouver entre insertion et camouflage : où se situe la limite entre une usine assumée et un projet trop visible ? Chacun des trois cabinets a sa propre réponse mais la perception peut être différente selon les individus. Ainsi le représentant de l'association Tam-Tam déplore le manque de visibilité de l'usine dans le projet Bonnard et Gardel et « se méfie de cette manie de couvrir les bâtiments ». Il souhaiterait que les sommes investies servent plutôt à limiter les nuisances qu'à chercher à les cacher. De même, un membre de la CPDP s'interroge sur le contenu de l'objectif pédagogique des trois projets.

L'association Tam-Tam parle du projet comme un « défi urbain » qui se pose aux trois communes voisines et pas seulement au Sycotm.

Plusieurs participants s'inquiètent des risques de pollution de l'air par les rejets. Une participante se dit choquée qu'on propose un jardin aux riverains en même temps que « l'on envoie de la pollution dans l'air que l'on respire ». Les trois cabinets indiquent d'une part qu'il serait plus pénalisant pour l'environnement de déplacer cette usine à 40 km, d'autre part que le projet divise par 2 le volume de déchets incinérés et utilise des technologies innovantes pour réduire au maximum les nuisances, ce qui, d'ailleurs, mobilise des budgets considérables.

Sur le problème des nuisances olfactives, les trois cabinets préconisent le confinement et le traitement de l'air (qui donnent d'excellents résultats sous réserve qu'on y mette les moyens – *Berim*) ; la spécificité du cabinet Bonnard et Gardel consiste à externaliser le compost qui sera fabriqué sur son lieu d'utilisation, pour écarter tout risque de pollution de l'air.

Une habitante d'Ivry rappelle que la pire nuisance sonore vient du périphérique et demande s'il est prévu de couvrir cette voie. La Direction de l'urbanisme de Paris indique que non tout en reconnaissant l'existence de ces nuisances. L'association Tam-Tam précise que l'alternative à la couverture réside dans des mesures de régulation du trafic (réduction de la vitesse à 50 km/h, file réservée aux transports en commun...).

Le chantier

Le Sycotm indique que le projet se ferait en deux phases : une première phase qui débiterait en 2014 pour une mise en service en 2019, et une deuxième phase qui se terminerait par une mise en route totale en 2023.

Il propose, pour l'information des riverains et le suivi du chantier, la mise en place de sentinelles, une charte de qualité environnementale, un espace d'information sur le chantier, des visites de chantier, et un espace d'expression sur le site du Sycotm.

Ces propositions ne semblent pas suffisantes à Elisabeth Loichot (CLIS Ivry) ni à l'association Tam-

Tam. La première demande s'il est possible de prévoir un garant de la CNDP pour poursuivre la concertation après le débat, ce que le Sycotom accepte. [1>La deuxième demande la mise en place d'un comité de suivi du chantier,<1] ce que le Sycotom accepte également.

Comment éviter le « chaos urbain » annoncé par Gilles Montmory (mairie d'Ivry) pendant la très longue phase de travaux de l'usine qui s'ajoutera aux autres chantiers et qui rendra la vie difficile pour les gens qui vivent et travaillent là ? A la ville qui indique qu'elle a les moyens de coordonner avec les aménageurs la prévention des nuisances , Chantal Duchêne (adjointe au maire d'Ivry) oppose le manque de coordination entre la ville d'Ivry et Paris pour les travaux qui se déroulent aujourd'hui porte d'Ivry... elle insiste donc sur cette nécessité de coordination entre la ville et les aménageurs.

Récapitulatif des demande

- [2>Mettre en place un comité de suivi du chantier :<2] demande acceptée par le Sycotom
- Impliquer les associations dans l'élaboration du cahier des charges des études à venir : demande acceptée par le Sycotom
- Nommer un garant de la poursuite de la concertation : demande acceptée par le Sycotom

La CNDP, pour tenir compte des propositions exprimées au cours des réunions précédentes, a décidé de modifier l'organisation de la prochaine réunion (25 novembre) : cette réunion commencera par l'exposé de toutes les propositions faites, afin que chacun des acteurs concernés puisse y répondre.

La réunion de clôture du 14 décembre permettra ainsi de consolider l'ensemble de ces éléments, pour un débat plus constructif.

[1] Rectificatif / Comité permanent de concertation et non comité de suivi

créé le 30 novembre 2009 à 15:41 par Berton Patrick pour l'association TAM-TAM

Le représentant de l'association TAM-TAM. a -en fait- demandé "la mise en place d'un comité permanent de concertation (CPC) au sein duquel s'organiserait la concertation sur le cahier des charges de la nouvelle usine et sur la mise en œuvre du projet". Cette demande regroupe à la fois la discussion sur le cahier des charges et de la mise en œuvre du projet sous le contrôle vigilant d'un garant. Le comité permanent de concertation prendrait la forme d'un comité de suivi après la construction de l'usine. Il n'a pas été demandé par TAM-TAM d'une part un CPC, d'autre part de discuter du cahier des charges, en troisième lieu un garant et enfin un comité de suivi, mais formulé une proposition unique, globale et cohérente d'un comité permanent de concertation, après Débat (CNDP).

[2] Rectificatif 2/ Comité permanent de concertation et non comité de suiv

créé le 30 novembre 2009 à 15:45 par Berton Patrick pour l'association TAM-TAM

Remplacer par: Mettre en place un Comité permanent de concertation, qui discute du cahier des charges du projet et de la mise en œuvre du projet

[2.1] Re :Rectificatif 2/ Comité permanent de concertation et non comité de suiv

créé le 1 décembre 2009 à 13:03 par Berton Patrick pour l'association TAM-TAM

Mettre en place un Comité permanent de concertation, qui discute du cahier des charges du projet et de la mise en œuvre du projet